

DÉLIBÉRATION N°DL20230094 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 26 JUIN 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16/06/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 35 présents, 4 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT (à partir de 20h45) ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PAPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 20h45)

M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Pierre DECLINE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE DE RESTAURATION DU LYCÉE CLAUDE LEBOIS AU BÉNÉFICE DES ÉCOLES DE LA CROIX-BERTHAUD

Mme Sylvie THEILLARD expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond souhaite reconduire le partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes afin que les élèves des écoles (maternelle et élémentaire) de la Croix-Berthaud soient accueillis au restaurant du lycée Claude Lebois pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025.

Depuis 2013, la commune de Saint-Chamond conventionne avec la région et le lycée Claude Lebois afin d'accueillir les élèves des écoles maternelle et élémentaire Croix-Berthaud. En effet, la proximité des écoles avec le lycée permet un accès direct à l'espace de restauration et évite un déplacement en bus sur les restaurants scolaires. Cette restauration sur place permet ainsi aux enfants un temps d'animation conséquent après le repas favorisant une pause méridienne de qualité.

Enfin, le lycée a su s'adapter à la hausse des effectifs de restauration scolaire de ces dernières années (plus d'une centaine d'enfants sur ces deux écoles fréquentent quotidiennement le service de restauration). Ce partenariat permet donc de répondre à toutes les demandes des familles.

La convention définit les conditions administratives et financières relatives à la mise à disposition du service de restauration du lycée Claude Lebois, Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL) situé 8 boulevard Alamagny à Saint-Chamond et sous la responsabilité de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Elle prendra effet le 1^{er} septembre 2023 et se terminera le 31 août 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention de mise à disposition du service de restauration du lycée Claude Lebois à Saint-Chamond, pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025, au bénéfice des écoles publiques (maternelle et élémentaire) de la Croix-Berthaud,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention passée entre la Région Auvergne Rhône-Alpes, la commune de Saint-Chamond et le lycée Claude Lebois, et tout document s'y rapportant,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville, chapitre 011, article 6042.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 27/06/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 4 juillet 2023